

PREAMBULE :

Cette chartre de déontologie est un document essentiel pour chacune des personnes concernées par Envoludia, que ce soit en tant que personne accompagnée et ses proches, ou en tant qu'acteur de l'accompagnement (salariés, bénévoles).

Fondée sur les valeurs de l'association, la chartre de déontologie fournit un cadre de référence pour les comportements et les pratiques à adopter, cadre qui s'impose à tous.

LES VALEURS D'ENVOLUDIA

Envoludia est une association de familles, gestionnaire d'établissements médico sociaux et de la petite enfance, qui accueillent et accompagnent tout au long de leur vie des personnes atteintes de paralysie cérébrale allant jusqu'au polyhandicap, ou d'autres troubles du neurodéveloppement comparables, en particulier des handicaps moteurs et des handicaps rares.

Ses valeurs sont inscrites dans son projet associatif, validé par l'assemblée générale de l'association:

1. Le respect et l'écoute des personnes accompagnées et de leurs familles
2. La reconnaissance du potentiel de la personne handicapée
3. Le développement de son autonomie pour favoriser son inclusion
4. Le partage par tous d'une même vision d'une vie épanouissante pour chaque personne

CADRE DEONTOLOGIQUE

- 1. La personne est et demeure l'interlocutrice privilégiée de tous les acteurs et de ses proches.** Le projet personnalisé d'accompagnement est fondé sur le développement et le renforcement de ses capacités à **choisir librement et à exercer une influence** sur les décisions qui la concernent.
- 2. Le potentiel de la personne accompagnée est au cœur de son parcours d'accompagnement ; son identification et sa reconnaissance se font grâce :**
 - au recueil systématique de ses attentes et à la libre expression de sa personnalité ;
 - à la connaissance de ses proches ;
 - à l'utilisation de technologies ou approches thérapeutiques pour compenser et pallier des déficiences ;
 - à l'élaboration et l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement déployé par les professionnels.
- 3. L'accompagnement de la personne se fait en toute transparence et avec bienveillance:**
 - la personne accompagnée et ses proches ont la possibilité de partager en toute liberté leur vécu de l'accompagnement ;
 - les professionnels et les bénévoles sont transparents sur les limites et les faiblesses constatées dans leur accompagnement, et acceptent de se remettre en cause et de faire évoluer leurs pratiques ;
 - les professionnels et les bénévoles promeuvent les évolutions positives et les réussites de la personne accompagnée et les prennent en compte dans l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement.
- 4. Le partage d'expériences et de pratiques est un levier d'amélioration constante de l'accompagnement :**
 - pour les personnes accompagnées et leurs proches, au travers d'espaces d'échanges privilégiés, en développant la pair-aidance et le soutien de facilitateurs-accompagnants ;
 - pour les professionnels et les bénévoles, grâce au croisement des regards, à la mise en œuvre de pratiques professionnelles communes, à la reconnaissance des compétences et des limites de chacun.